



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Transitions,
Ressources et Milieux
Bureau Milieux Aquatiques
et Marins**

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Mairie de Torcy-le-Petit
54 route de Dieppe
76590 Torcy-le-Petit**

Dossier suivi par :
Nicolas Gourbin

Mèl : nicolas.gourbin@seine-maritime.gouv.fr
Mèl : ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr

Tél. : 02.76.78.33.86

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Echafaudage dans le lit de la Varenne sur la commune de Torcy-le-Petit**
Courrier de notification de non opposition

Réf. : **0100036267/VM**

Rouen, le 18 janvier 2024

Cette référence est à rappeler dans toute correspondance

Monsieur le maire,

Par courrier en date du 17 janvier 2024, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

Echafaudage dans le lit de la Varenne sur la commune de Torcy-le-Petit

dossier enregistré sous le numéro : 0100036267.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint.**

Par ailleurs vous avez été destinataire des arrêtés de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

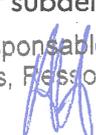
Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Torcy-le-Petit pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

Récépissé de déclaration

En date du 17 janvier 2024, il vous est délivré un récépissé de déclaration donnant accord suite au dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau concernant l'échafaudage dans le lit de la Varenne sur la commune de Torcy-le-Petit.

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU les schémas directeurs et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux mentionnés aux articles L. 212-1 et L. 212-3 potentiellement en cours de validité sur le périmètre du projet ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement transmis à l'administration et considéré complet en date du 17 janvier 2024, présenté par la Mairie de Torcy-le-Petit, enregistré sous le n° 0100036267 et relatif à l'échafaudage dans le lit de la Varenne ;

Il est donné récépissé du dépôt de sa déclaration au déclarant suivant :

Mairie de Torcy-le-Petit
54 route de Dieppe
76590 Torcy-le-Petit

concernant :

Echafaudage dans le lit de la Varenne

dont la réalisation est prévue à Torcy-le-Petit.

Les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Tableau des rubriques des nomenclatures IOTA

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précision sur les AIOT concernées par le projet
3.1.2.0	2	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A). 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	1	1	D	

Le déclarant doit respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés de prescriptions générales relatifs à ces rubriques disponibles sur le site internet https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17940/1.

Le déclarant peut débuter les travaux et la mise en œuvre de son projet à compter de la date de réception du présent récépissé, accompagné du courrier d'absence d'opposition de l'administration pour le projet.

Conformément à l'article R.214-37, copies de la déclaration et de ce récépissé, ainsi que, le cas échéant, des prescriptions spécifiques imposées ou de la décision d'opposition seront adressées aux communes où cette opération doit être réalisée, pour affichage et mise à disposition pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture concernée durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage en mairie et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le déclarant est invité à avertir le service de police de l'eau de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

En application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans, ou dans un autre délai fixé par le préfet à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Conformément à l'article R. 214-38 du code de l'environnement, les installations, ouvrages, travaux et activités, et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier complet déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet compétent qui peut exiger une nouvelle déclaration.

En application de l'article R. 214-40-2 du code de l'environnement, toute transmission du bénéfice de la déclaration à une autre personne que celle mentionnée au dossier de déclaration doit être déclarée par le nouveau bénéficiaire au préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de son activité.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux et activités, objets de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Fait à Rouen le 18 janvier 2024

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

La référence de votre dossier est : 0100036267

Votre numéro d'AIOT est : 0100036267

Le code postal du projet (commune principale) est : Torcy-le-Petit 76590

DOSSIER DE DÉCLARATION SIMPLIFIÉ

INSTALLATIONS, OUVRAGES ACTIVITÉS ET TRAVAUX SUR COURS D'EAU

Ce document a été établi en vue de formaliser les demandes de déclaration pour des activités et travaux affectant les rivières ou les zones humides

□□□

Composition du dossier :

- le présent dossier dûment compléter avec la description de l'état initial des travaux envisagés et l'état final
- 1 plan de situation au 1/25 000 avec localisation (flèche ou cercle),
- 1 extrait de plan cadastral situant les travaux,
- plusieurs coupes (en travers et/ou en long),
- des photographies du site,
- Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire, levés topographiques.

□□□

Ce dossier est à déposer en deux exemplaires dont un en version numérique, plans compris **ou** à déposer via le logiciel de téléprocédure. Dans le cas d'un dépôt de dossier via la téléprocédure, un exemplaire papier pourra vous être également demandé.

Les versions papier sont adressées à :

DDTM
Service Transitions Ressources et Milieux
Bureau des Milieux Aquatiques et Marins
Cité Administrative
2 rue Saint Sever
76032 ROUEN CEDEX

Téléprocédure : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>

I – DEMANDEUR

Organisme : **MAIRIE DE TORCY LE PETIT**

Numéro de SIRET : 217 60 987 000

Adresse : 54 ROUTE DE DIEPPE – 76590 TORCY LE PETIT

Tel : 02 35 83 40 29

Mél : mairie-torcylepetit@wanadoo.fr

II – LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

 Désignation du cours d'eau : LA VARENNE

Situation cadastrale :

Code postale	Commune	Section et n° de parcelles	adresse	Propriétaire
76590	Torcy Le Petit	Domaine non cadastré de la commune	Rue du Pollet	Commune de TORCY LE PETIT

Fournir un document attestant que le demandeur est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit

III – rubrique de la nomenclature

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Déclaration si (seuils de déclaration)	Rubrique concernée (à cocher si oui)
3.1.2.0	I.O.T.A. modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de cours d'eau modifié / impacté : L= 10 m	L < 100	X

IV – DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL du milieu

Caractéristiques du cours d'eau :

- Longueur concernée : 4,2 m
- Largeur moyenne au droit des travaux : 11,2 m
- Profondeur moyenne du lit au droit des travaux : 50 cm
- Description sommaire de l'état initial :

Nature du fond (blocs, graviers, sables, limons, argiles...)	Végétation du lit	Végétation des berges	Date de l'observation
Gravier / cailloux	callitriche	Noisetiers / aulnes	22/11/2023

Observations complémentaires :

- Zone d'eaux vives
- Vitesse estimée de l'écoulement : 2,620 m³/s
- Existence de singularités (pont, seuil, vannage...) : Pont, objet des travaux de re jointement, surplombant la Varenne.

Caractéristique de l'ouvrage existant ou à créer :

Le pont du Pollet, objet de la présente demande d'autorisation, nécessite des travaux de re jointement et de renforts de la maçonnerie. L'ouvrage est existant et la demande concerne l'installation d'un échafaudage, qui sera installé dans le cours d'eau, pour les besoins des travaux sous la voute.

Si le projet affecte des zones humides :

Surface de zone humide dans l'emprise du projet : Sans objet

Méthode de caractérisation utilisée :

Pédologie Floristique Topographie Données réglementaires (DREAL, SAGE...)

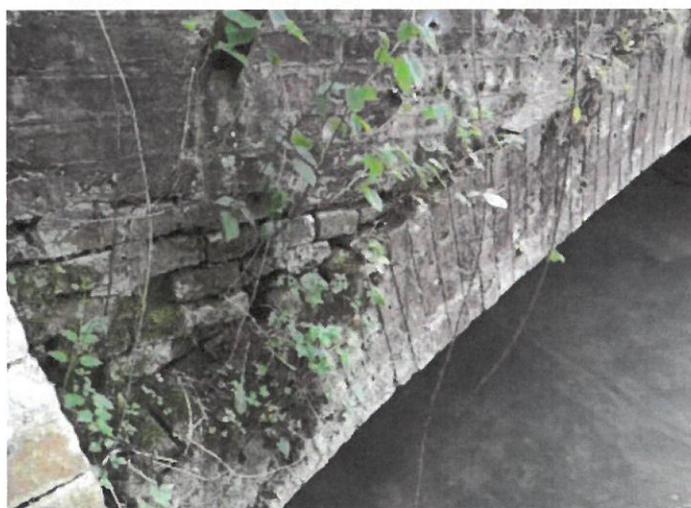
Fonctionnalités de la zone humide :

.....
.....
.....
.....

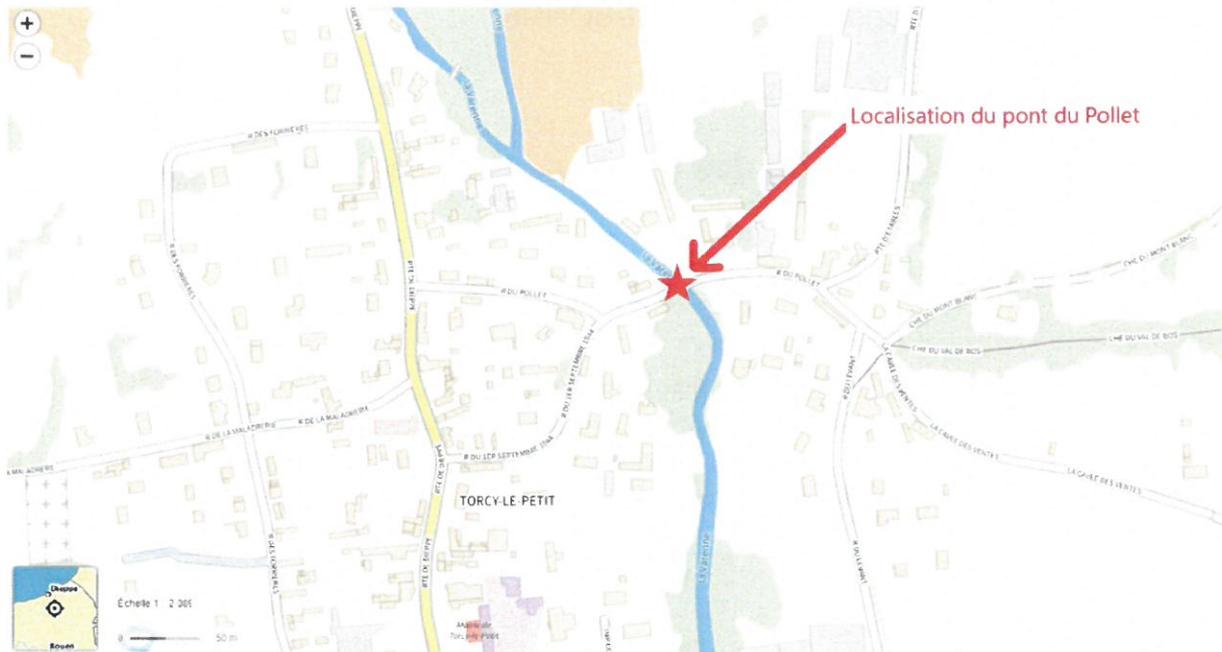
Exemple d'échafaudage à mettre en place :



Photos du site :



Localisation IGN :



V – DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Nature et Consistance des travaux :

Curage	Création de barrage ou de seuil	
Arasement d'atterrissement	Renforcement des berges, techniques non végétales	X
Scarification	Renforcement des berges, techniques végétales	
Reprofilage	Remblai, drainage, mise en eau de zone humide	
Busage	Autre (préciser) : Mise en place d'un échafaudage dans le lit du cours d'eau pour permettre les travaux de réhabilitation du Pont du Pollet (VC4)	X
Remise en état naturel		

Observations complémentaires : Courant 2021, la commune s'est inscrite au Programme National Ponts, dont le pilotage a été confié, dans le cadre de France Relance, au CEREMA, établissement public à caractère administratif de l'Etat., qui a mandaté GINGER CEBTP afin de réaliser un recensement des ouvrages d'art appartenant à la Commune, évaluer leurs états, émettre des préconisations. Le « carnet de santé » a été transmis par GINGER CEBTP. Au regard de l'appréciation globale de l'ouvrage et du commentaire figurant sur le carnet de santé, des travaux devront être rapidement réalisés (la structure est altérée par un défaut majeur (4 sur l'échelle des niveaux de défaut) Ouvrage en mauvais état, une importante vigilance sur l'étanchéité et une surveillance de la structure sont fortement recommandées : décollement des bandeaux, murs tympans et disjointoiement des parapets

- Entreprise chargée des travaux (nom et coordonnées) :

Organisme / Nom Prénom : GIFFARD GENIE CIVIL
Numéro SIRET : 40068403100034
Adresse : ZI Les Herbages – 76170 LILLEBONNE
Tel : 06.16.92.84.82
Mél : nicolas.chevalier@eurovia.com

Conditions de réalisation des travaux : Pose d'échafaudages pour la réparation des joints sous ouvrage.

* Type d'engin : mini pelle et camion

* Chantier en eau : engin travaillant depuis les berges
 engin dans le lit du cours d'eau
 autres (à préciser) : travaux de maçonnerie sur le pont depuis l'échafaudage

* Chantier hors d'eau : par mise en place de batardeau et pompage
 par mise en place de batardeau et tuyaux
 autres (à préciser)

VI – IMPACT PREVISIBLE DES TRAVAUX

* berges :

- élimination des arbres et arbustes (longueur :)
- terrassement (longueur :)
- remblais (longueur : surface : épaisseur :)
- enrochements (longueur : 2 mètres)
- autres (à préciser)

* lit mineur :

- curage (longueur :)
- fouille (longueur :)
- modification du profil en travers (longueur :)
- seuil (longueur : hauteur : pente : %)
- autres (à préciser) : Mise en place des pieds d'un échafaudage le temps des travaux.

* Pont :

- tirant d'air : 1.50 m
- hauteur d'eau : 0.70 cm
- autres (à préciser)

* pollutions potentielles :

- emploi de ciment
- coffrage en lit mineur
- autres (à préciser)

Travaux affectant un site NATURA 2000 : OUI / ~~NON~~

Si OUI, note d'évaluation des incidences au titre de l'article L 414 – 4 du Code de l'Environnement à joindre au dossier.

Est-ce compatible avec le SDAGE Oui Non

(le SDAGE en vigueur est consultable à l'adresse suivante :

<https://fr.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913e70f7f2c707c>)

Dispositions concernées :

Est-ce compatible avec le PGRI Oui Non

(Le PGRI en vigueur est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-pgri-du-bassin-seine-normandie-2022-2027-a4573.html>)

Est ce compatible avec le SAGE du Oui Non Pas de SAGE

Le projet impacte une zone humide (remblai, drainage, mise en eau) :

Oui Non

Si oui :

Surface impactée :

Fonctionnalité(s) impactée(s) :

VII – JUSTIFICATION DES TRAVAUX ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ENVISAGÉES

Alternatives envisagées :

- Nacelle / Bateau

Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives : Le rapport du CEREMA concernant l'état de santé de l'ouvrage a précisé que des travaux devront être rapidement réalisés (la structure est altérée par un défaut majeur de 4 sur l'échelle des niveaux de défaut) Ouvrage en mauvais état, une importante vigilance sur l'étanchéité et une surveillance de la structure sont fortement recommandées : décollement des bandeaux, murs tympans et disjointoiement des parapets

- Mesures envisagées pour éviter et réduire le risque de pollution des eaux : (laitance de ciment, mise en suspension des fines, stockage des engins...)

Mise en place d'un filet

- Mesures envisagées pour assurer la circulation des poissons :
(pendant et après les travaux)

Sans objet

- Mesures envisagées pour le réaménagement du site :
(terre végétale, végétalisation, rétablissement de la forme et de la nature des fonds...)

Sans objet

- Période envisagée pour la réalisation des travaux (pour mémoire : les travaux dans le lit d'un cours d'eau peuvent être autorisés sur une période comprise entre le 1^{er} juin et le 31 octobre) : 1^{ER} JANVIER 2024
- Durée prévisible : 2 mois

Impact(s) résiduel(s) du projet après évitement et réduction : Oui Non

Le Bureau des Milieux Aquatiques et Marins devra être informé de la date exacte du début des travaux dès que celle-ci est connue.

Les travaux ne devront en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation qui sera délivrée par le Bureau des Milieux Aquatiques et Marins, sous la forme d'un courrier valant accord.

Des prescriptions spécifiques pourront être imposées au demandeur.

Un récolement des travaux sera effectué après leur réalisation.

A TORCY LE PETIT, le 21 Décembre 2023

Qualité du signataire : **Éric BERANGER**, Maire



Signature du Demandeur

Réalisation de maçonnerie

Contexte projet



Nettoyage du parement
Rejointoiement des maçonneries



Moyens mobilisés



Les moyens humains et matériels mobilisés sont les suivants :

Moyens humains

1 chef de chantier
3 compagnons

Moyens matériels

Groupe électrogène
Bétonnière, malaxeur
Chariot télescopique
Tonne à eau, nettoyeur HP
Bétonnière

Fournitures

Mortier
Briques
Epingles TORSINOX
Resine chimique

Échafaudage



Pour la reprise des parapets, nous mettrons en place un échafaudage alu d'une longueur de 2.00ml dans le cour d'eau. Celui-ci sera déplacé à l'avancement des travaux.

Il pourra être déplacé ou sorti de la rivière le soir ou en cas de brusque montée des eaux.

Nous mettrons en place un géotextile sur le plancher et garde-corps afin de récupérer les chutes de mortier lors du dépicage des joints et le rejointoiement.

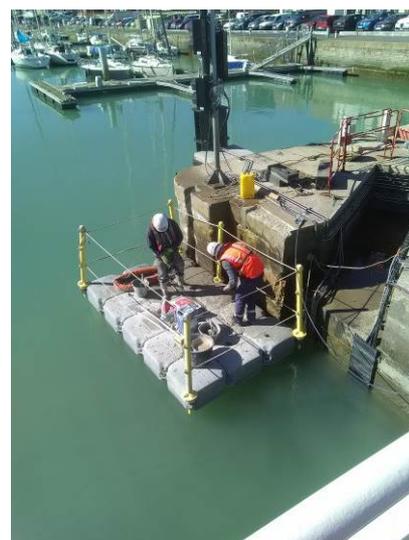
En cas de pollution accidentelle, nous mettrons en place un barrage flottant (voir fiche technique ci-dessous)

Pour les travaux sous la voute, nous mettrons en place des caissons flottants sous l'ouvrage.

Recouvert d'un géotextile, ils serviront à récupérer les chutes de matériaux lors du dépicage et transporter le matériel pour le rejointoiement.



Exemple échafaudage alu



Courseulles sur mer (14) - Rejointoiement sur caisson flottant

**Rejointoiement de
maçonnerie**

Les joints existants à reprendre seront dégarnis sur 3 cm minimum au burineur électrique, puis brossés pour éliminer les parties pulvérulentes et les matières non adhérentes. La végétation, les mousses et les micro-organismes présents dans les joints seront retirés. La surface sera mouillée à l'eau douce.

Pour les zones les plus dégradées, ou le dégarnissage est supérieur à 7cm, nous prévoyons de mettre en place des cales en bois provisoires pour stabiliser la maçonnerie.

Le garnissage des joints se fera avec un mortier à base de liant hydraulique et de chaux, le sable sera fin ou tamisé. Le mortier de rejointoiement sera mis en œuvre à la langue de chat dans l'ouverture du joint puis écrasé pour obtenir une bonne adhérence du joint. Il comblera la totalité du joint dégarni. Les joints seront ensuite surfacés à la balayette pour obtenir un aspect balayé. Dans la mesure du possible, les joints resteront légèrement creux afin de ne pas s'opposer à l'écoulement des eaux de ruissellement. Selon les conditions climatiques et la localisation des travaux (par temps chaud ou exposé au vent), les joints seront humidifiés à l'eau douce ou protégés afin de les prémunir de la dessiccation.

Une localisation des zones à reprendre sera réalisée entre la maîtrise d'œuvre et notre entreprise (avec le chef de chantier ou le conducteur de travaux).



Conches en Ouche (27) - SNCF- réparations de parement briques

**Plan
de contrôle**


Les contrôles sont les suivants :

Élément contrôlé	Type de contrôle	Contrôleur
Nettoyage du parement	Visuel - support sain et propre	CC
Mortier	Contrôler les dosages eau/ciment	CC
Parement	Visuel	CC

Prévention


Les éléments de prévention sont les suivants :

Risque	Solution
Chutes	Balisage et protection des fouilles Échafaudage aux normes et contrôlé
Port de charges lourdes	Utiliser les moyens de levages adaptés Respecter les gestes et postures

Environnement


Les éléments relatifs à l'environnement sont les suivants :

Enjeu	Solution
Pas de rejet de ciment dans l'environnement	Lavage du matériel dans zone dédiée Protection du cours d'eau
Gestion des déchets	Tri et évacuation des déchets en décharge agréée

BARRAGE ANTI-TURBIDITE

www.atic.fr



TYPES D'APPLICATIONS

- Barrière souple de confinement dont le but est la contention des déchets issus de travaux de terrassement et des effluents d'engins (poussières, gravillons, macrodéchets flottants, huiles ou agrégats)
- Utilisation en rivière, fleuve, port, lac et pleine mer.



CARACTERISTIQUES



- Le flotteur est constitué de compartiments étanches contenant des mousses en polyéthylène à cellules fermées.
- L'enveloppe est réalisée dans un tissu polyester enduit de 900 g/m² résistant, étanche et imputrescible. Le diamètre du flotteur (tirant d'air) est adapté aux contraintes d'utilisation.
- La jupe (partie immergée ou tirant d'eau) est réalisée dans un géotextile filtrant. Sa hauteur est déterminée suivant le tirant d'eau désiré.
- Le lest est constitué d'une chaîne aménagée dans un fourreau ajouré.
- Raccordement des différents tronçons par plaquetage au niveau des flotteurs et par laçage au niveau de la jupe.
- Poignée de manutention sur le flotteur en sangle polyester

AVANTAGES

- Mise en œuvre rapide et fiable : livré prêt à l'emploi.
- Etanchéité optimale grâce à une soudure HF.
- Le compartimentage du flotteur et l'utilisation d'une mousse à cellules fermées permettent de conserver une parfaite flottabilité en cas de déchirures accidentelles.
- Souple et épousant parfaitement les mouvements des différents courants.
- Stable face au vent et à la houle
- Jupe amovible facilement remplaçable
- Résistance mécanique élevée permettant une utilisation en rivières et mer même en cas de houle.



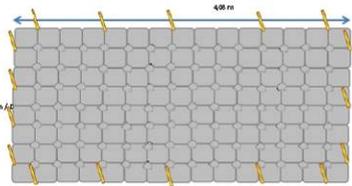
55 ancienne route de Nievroz – Z.I. des prés seigneurs- 01120 MONTLUEL
Tél : +33 (0)4 72 79 77 01 Fax +33 (0)4 74 98 03 28 info@atic.fr

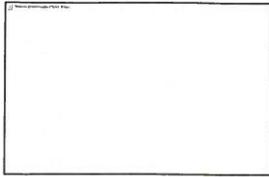




PLATEFORME CUBISYSTEM
10,2*5,44 M

- CUBI ST01
DIMENSIONS: 0,66m x 0,66m x 0,40m
FLOTABILITÉ: 1,375 kg/m³ POIDS: 1 tonne 11 kg
RESISTANCE: 2000 kg / m² (sans trou) à la traction / 2000 kg / m² (avec trou) à la traction
- VIS DE CONNEXION ST02
- VIS + BORDU
Avis de connexion pour les bordures
- TACQUET HDPE
Pour l'arrimage d'axe moyenne diamètre > 1200kg.
Contre lue à verrouillage des ondes vibrantes.
- CHANDELIER HDPE SEAD PE
Ce système de maintenance est équipé par le Bureau Védettes et est conforme aux normes en vigueur. Se fixer avec des rondelles HDPE ST07.
- RONDELLE HDPE
Pour le montage des chandeliers et d'autres applications.
Celle-ci est remplacée contre le coût.





**FORMULAIRE SIMPLIFIE D'EVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000
PETITS PROJETS ET ACTIVITES
Département de Seine-Maritime (76)**

Avant de compléter ce formulaire, lire attentivement la **notice explicative**.
Attention, ce formulaire ne concerne PAS les manifestations sportives.

1 – Informations générales :

Intitulé de l'opération : Demande d'autorisation pour la mise en place d'un échafaudage, le temps de réaliser des travaux de maçonnerie sur un pont communal, dans le lit de la Varenne à TORCY LE PETIT

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique, association,) : Monsieur BERANGER Éric, Maire de la commune de TORCY LE PETIT (Mairie de TORCY LE PETIT / 54, route de Dieppe / 76 590 TORCY LE PETIT)

Commune et département : TORCY LE PETIT

Adresse : Pont de la rue du Pollet

☎ Téléphone : 02.35.83.40.29 Email : mairie-torcylepetit@wanadoo.fr

Références cadastrales du projet : Domaine non cadastré de la commune (Voirie et rivière)

2 - Sites Natura 2000 concernés :

Votre projet est-il situé dans un ou plusieurs sites Natura 2000 ou à proximité ?

Nom du site	Numéro du site	En site	A proximité du site
Bassin de l'Arques	FR 2300132	X	<input type="checkbox"/> à km
	FR 23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> à km
	FR 23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> à km

RAPPEL : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map#> pour visualiser les sites (sélectionner les sites Natura 2000 dans le bandeau à gauche de la carte)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Liste concernée :

Numéro de l'item :

3 - Caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concernés

(pour trouver les informations relatives aux sites, veuillez vous référer à la notice explicative)

Habitats d'intérêt communautaire

Nom et n° du site concerné	Types de milieux	Concerne mon projet
	<i>Milieux herbacés</i> <i>Milieux forestiers</i>	
Bassin de l'Arques, n°FR 2300132	les Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à eutrophes, les Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes et les Aulnaies-Frénaies des bords de rivières à cours lents.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI, quels milieux : Lit de la rivière VARENNE <input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI, quels milieux : <input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI, quels milieux : <input type="checkbox"/> NON

Espèces d'intérêt communautaire

Nom et n° du site concerné	Types d'espèces	Concerne mon projet
Bassin de l'Arques, n°FR 2300132	le Chabot, le Saumon atlantique, la Lamproie de Planer, la Lamproie de rivière, la Lamproie marine et l'Ecrevisse à pattes blanches	<input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input checked="" type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input type="checkbox"/> NON
		<input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input type="checkbox"/> NON

Autres informations sur le(s) site(s) concernés :

4 - Caractéristiques du projet

<p><u>Nature du projet</u> : Mise en place d'un échafaudage, pendant des travaux de maçonnerie sur un pont communal, dans le lit de la Varenne à TORCY LE PETIT</p> <p>- emprise : ou linéaire : 10 m</p> <p>- autres :</p>	<p><u>Objectifs du projet</u> : L'objectif est de pouvoir permettre aux ouvriers de réaliser les travaux de maçonnerie sur les parements du pont.</p>
--	---

<p><u>Description phase de réalisation</u> :</p> <p>- période précise des travaux : ou à défaut, saison(s) : Janvier 2024</p> <p>- durée estimée des travaux : 2 mois</p> <p>- emprise des travaux : 10 m²</p> <p>- autres :</p>	<p><u>Description phase d'activité ou d'usage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation d'un échafaudage dans le lit de la Varenne ➤ Réalisation de travaux de maçonneries sur les parements du pont avec filet de protection. ➤ Démontage de l'échafaudage à l'issue du chantier
---	--

Le tableau suivant doit être intégralement renseigné pour une bonne instruction.

Effets : Le projet est-il susceptible d'engendrer :

Effets du projet / de l'activité	Précisions
Rejets ou prélèvements dans des milieux aquatiques, ou rejets polluants dans l'air <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Dégradations, destructions du milieu naturel (forêts, zones humides, haies, prairies,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Création de pistes, de circulations (même piétonnes), de zone de stockage ou d'espaces artificialisés <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Perturbation de la faune (émission de poussières, de vibrations, de bruit, de lumière,...) et de la flore <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Drainage ou assainissement <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Autres incidences (ex : introduction d'espèces animales ou végétales non locales,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	

Commentaires :

5 - CONCLUSION

Mettre en parallèle les caractéristiques de mon projet avec les caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par celui-ci.

La **fiche identité** de chaque site permet de savoir quels effets sont potentiellement défavorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

Mon projet risque-t-il d'avoir des incidences sur les habitats et/ou les espèces présents sur le(s) site(s) ?

- NON
 OUI

Dans les deux cas, précisez : Les pieds de l'échafaudage s'appuieront sur le fond du lit de la Varenne, le temps des travaux, et la première plateforme sera 50 cm au-dessus du niveau de la Varenne, afin de ne pas freiner l'écoulement.

Si OUI, quelles sont les mesures que vous avez pu prendre pour **éviter ou réduire** ces impacts ? (changer la période de travaux, déplacer le lieu du projet,...)

Pièces jointes :

- carte localisant l'opération **et** le(s) site(s) Natura 2000 à proximité **OBLIGATOIRE**
 plan détaillé de l'opération (installations définitives et temporaires, chantier,...)
 photographie(s) de l'existant
 autres :

Compte tenu de ces mesures de suppression et/ou de réduction des impacts, mon projet risque-t-il encore d'avoir une incidence sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) ?

NON : pas d'incidences, ce formulaire est à transmettre au service instructeur. S'il valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation des incidences plus détaillée.

OUI : incidences. L'évaluation des incidences sur Natura 2000 doit être poursuivie. Pour cela prenez contact avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : Torcy-le-Petit

Le : 2 Décembre 2013

Par (nom et fonction) :

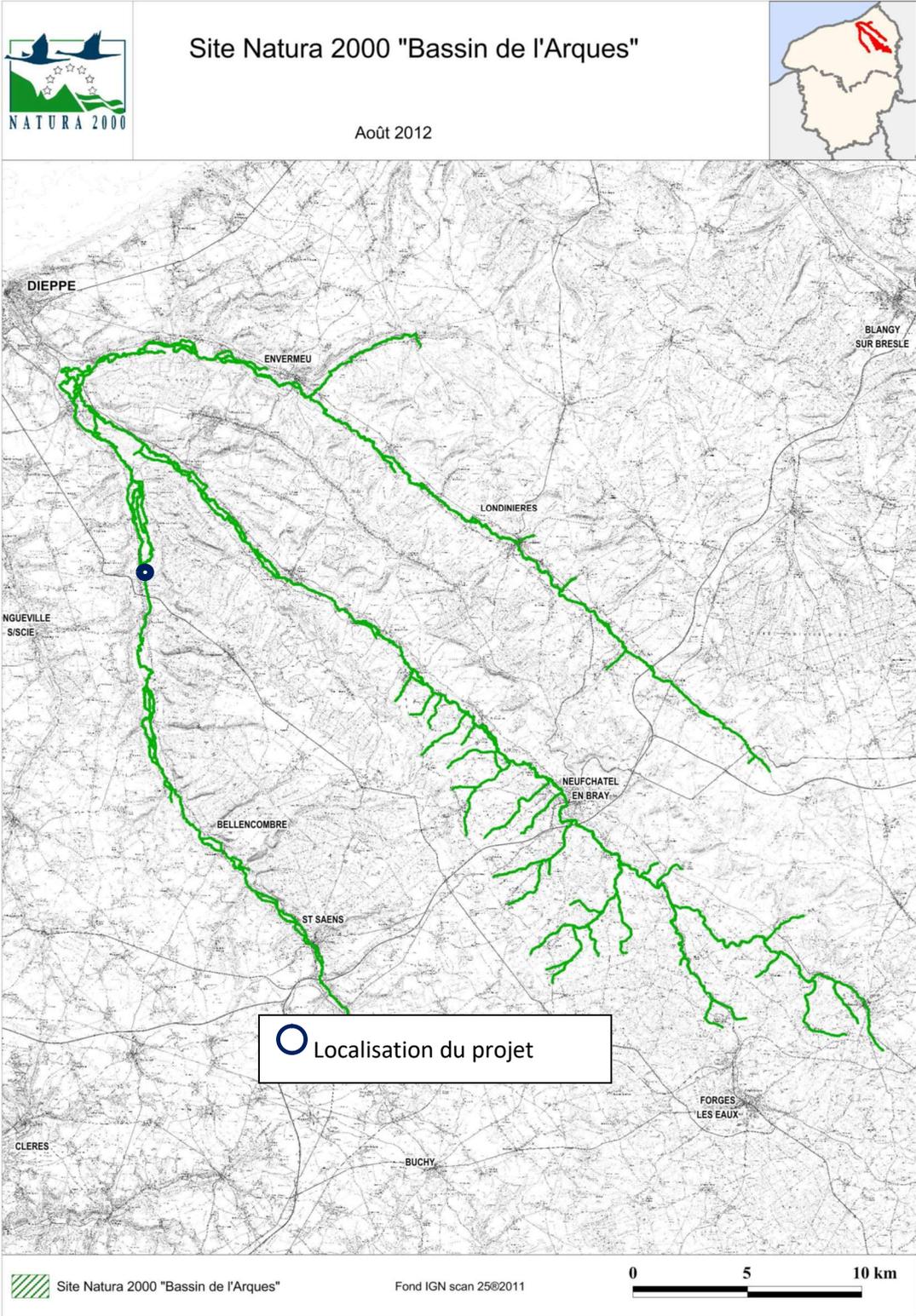
Eric BERANGER, Maire

Signature

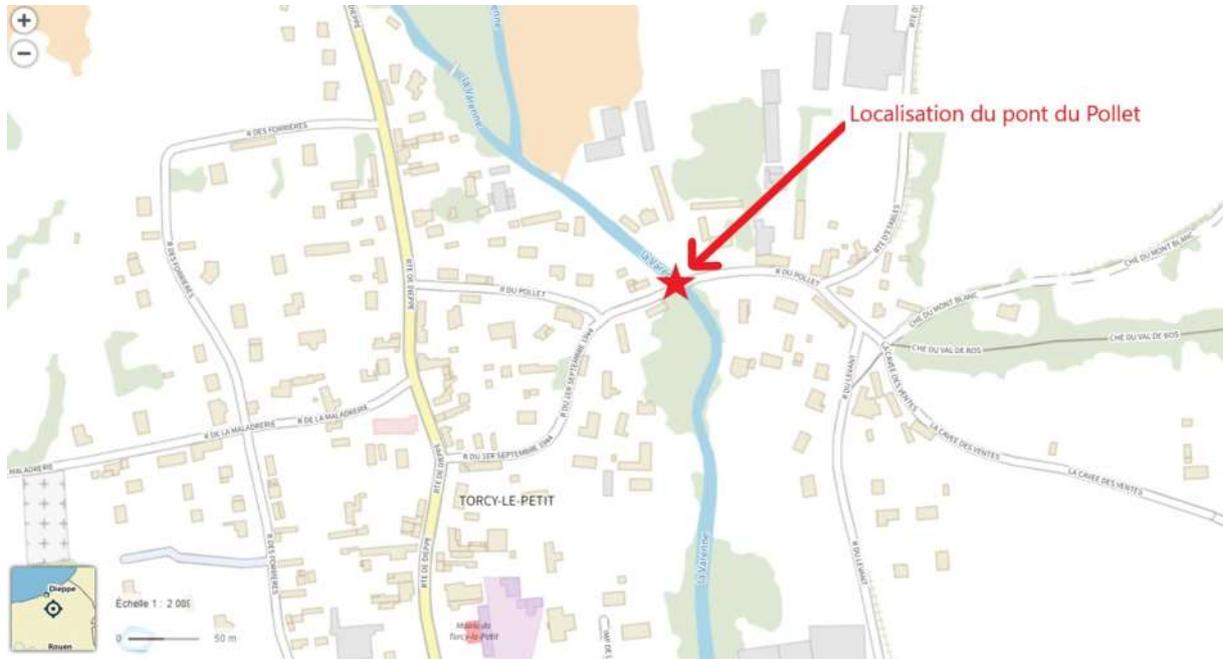


Commentaires pouvant faciliter l'instruction : Vu avec le technicien rivière du SMBVA, Monsieur EDDE Julien

Localisation du projet de mise en place d'un échafaudage, le temps de réaliser des travaux de maçonnerie sur un pont communal, dans le lit de la Varenne, à TORCY LE PETIT, sur le site NATURA 2000 Bassin de l'Arques :



Localisation IGN



Localisation Cadastre



Photos





Réparation pont en maçonnerie TORCY LE PETIT (76)

05/12/2023

Objet du Mémoire Technique et Environnemental :

Vous apporter toute la maîtrise du savoir-faire et l'expérience de notre entreprise pour garantir votre confiance

Dans ce mémoire technique et à travers ses dispositions, nous vous présentons les **capacités techniques** de notre entreprise à réparer le viaduc dans **les meilleurs délais**, dans **le respect de l'environnement**, tout en garantissant **la sécurité** de notre personnel, des usagers et **la qualité** des travaux exécutés.

Notre proposition technique a été établie sur la base de notre retour d'expérience dans les travaux d'ouvrages d'art. Les techniques et l'organisation des travaux retenus pour ce marché, ont été qualifiés avec comme objectifs principaux de réaliser les travaux en parfaite sécurité, de sécuriser le planning de réalisation, et de limiter et d'anticiper les aléas techniques potentiels tout en préservant l'environnement. Nous nous sommes basés sur notre retour d'expérience des travaux sur les réparations d'ouvrages d'art ou remplacement de tablier réalisés pour le compte de différents départements et communautés de communes de la région normande. Nous nous sommes également appuyés sur le retour d'expérience de nos différents marchés d'entretien des ouvrages d'art.

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE	4
1.1. Identification du chantier	4
2. TRAVAUX	7
2.1. Organigramme chantier	7
2.2. Modes opératoires	8
3. CAHIER DE FOURNITURES	19

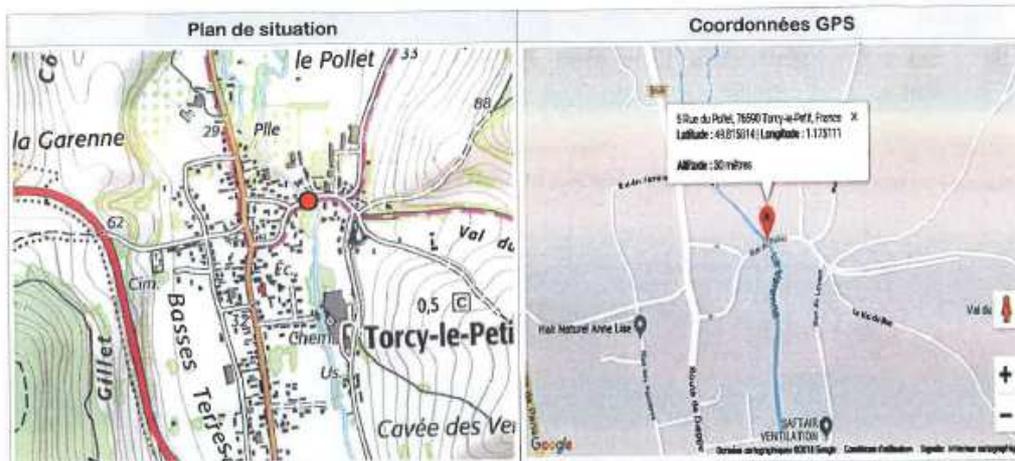
1. Description de l'ouvrage

1.1. Identification du chantier

Fiche Ouvrage d'Art simplifiée

Service Territorial de Dieppe – 61, Route du Valon B.P.227 - 76203 DIEPPE CEDEX
Tel : 02.35.06.66.50 – Fax : 02.35.06.66.61 - Courriel : ddim-sit-absol@seine-maritime.gouv.fr

Nom	Pont VC4 Rue du Pollet	Commune	TORCY LE PETIT
N° identifiant	760006980A01	CC de Commune	CC TERROIR DE CAUX
Voie Portée	VC4 Rue du Pollet	Gestionnaire	TORCY LE PETIT
Obstacles Franchis	La Varenne	Date de la fiche	23 octobre 2018



Vue de l'Ouvrage			
Année de construction	-	Par l'entreprise	-
Travaux	-		
Limitation de charge		Déviation	
Par essieu	T	<input type="checkbox"/> Impossible	-
Poids total en charge	10T	<input checked="" type="checkbox"/> Possible par	RD915 - VC2

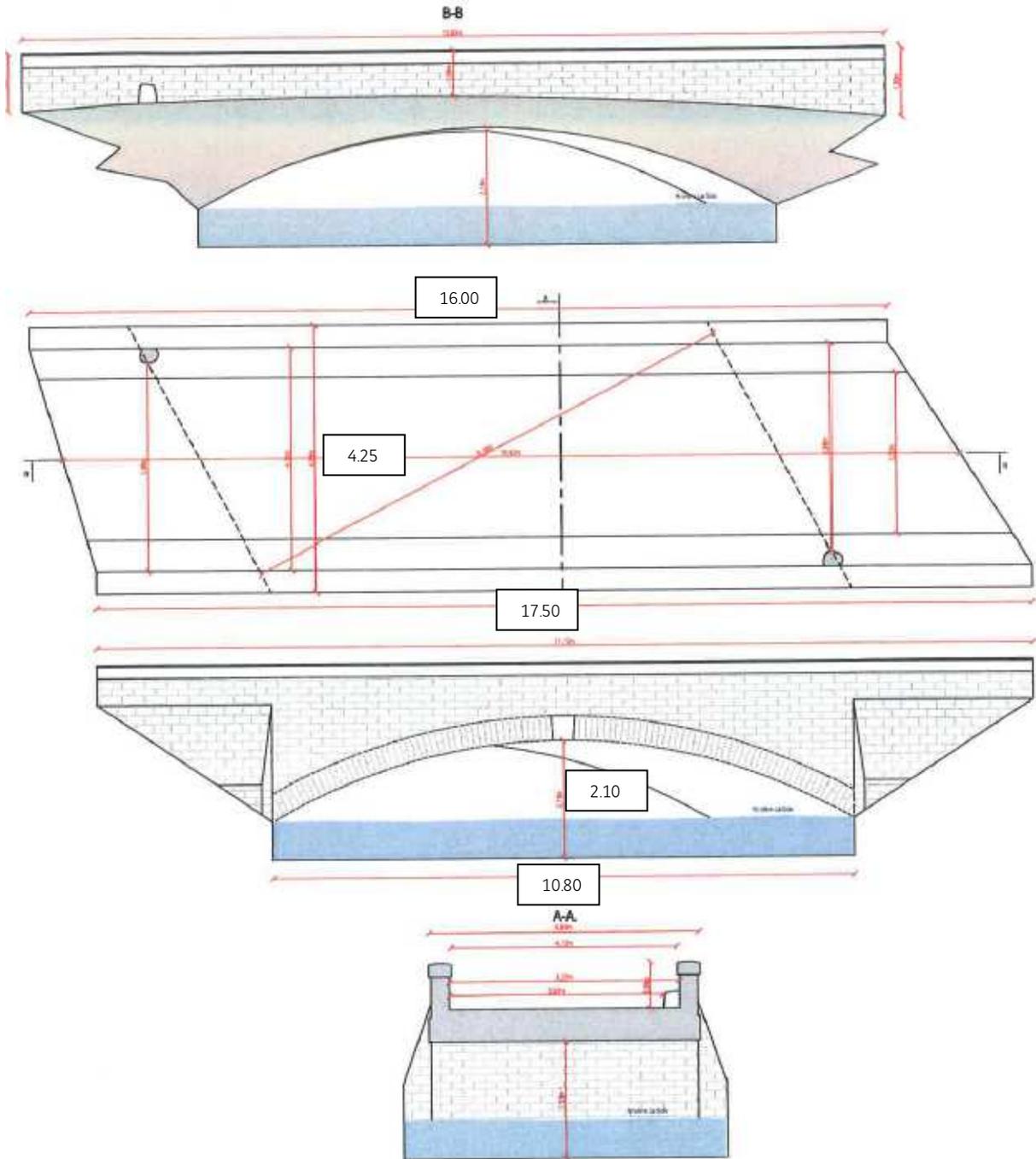
Description générale			
Structure	Voûte en maçonnerie	Nombre de travées	1
Matériaux	Briques et pierres	Longueur OA	9,38m



Coupe Transversale de la Voie Portée			
NB Voies		Côté Gauche	Côté Droit
1	Dispositifs de retenue	Parapet en briques	Parapet en briques
	Largeur trottoir, BAU, Accotmt	-	-

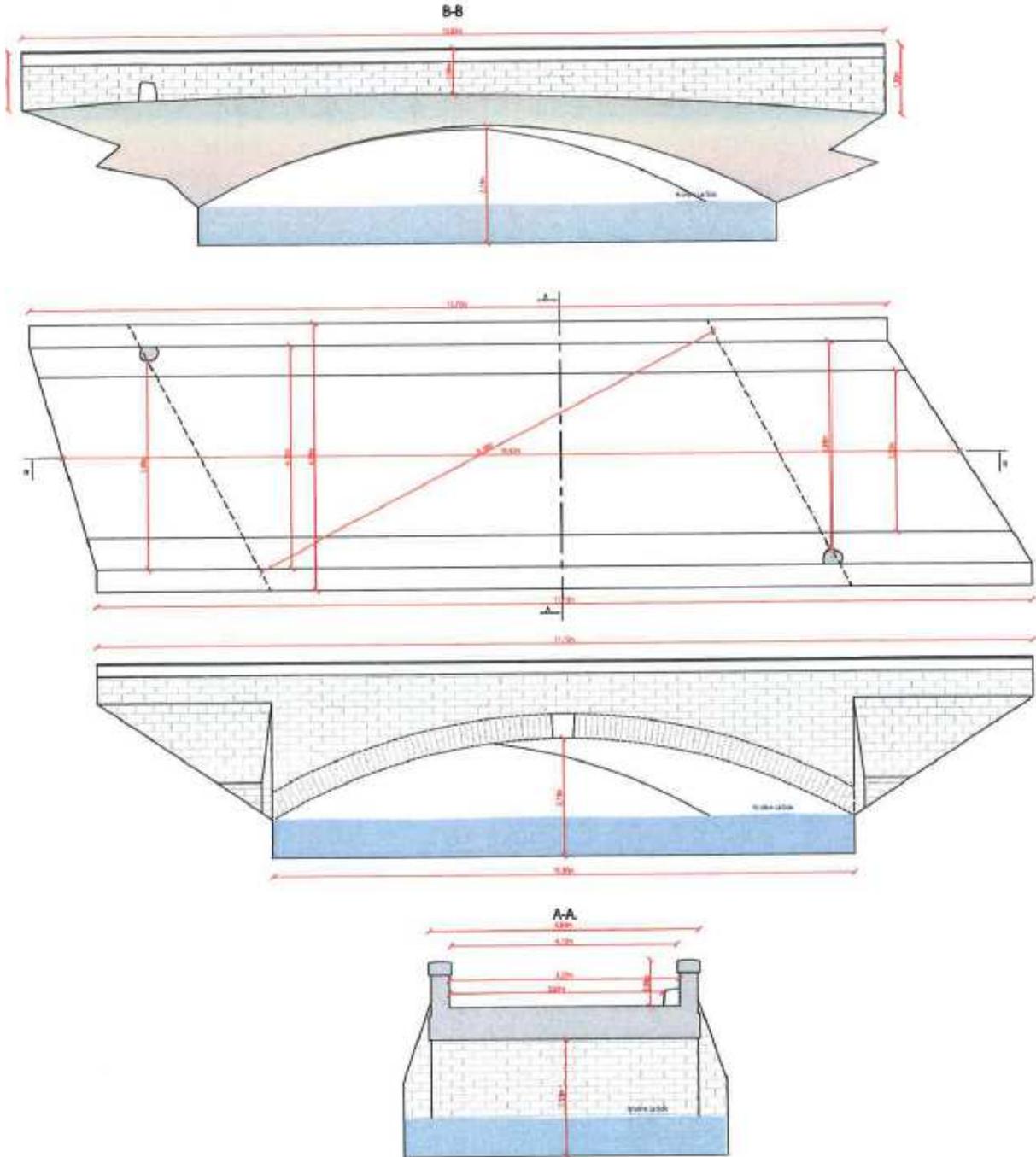


Commune de TORCY LE PETIT
Schéma : OUVRAGE N°76000698OA01
VC4





Commune de TORCY LE PETIT
Schéma : OUVRAGE N°76000698OA01
VC4

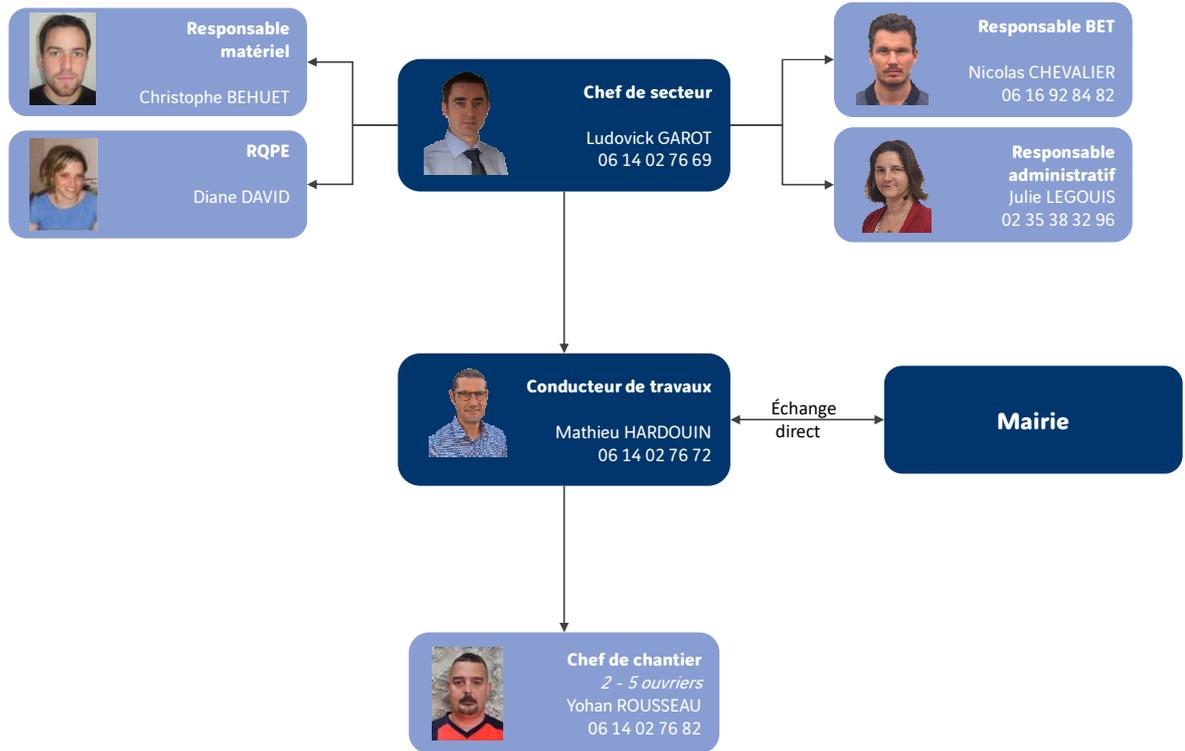


2. Travaux

2.1. Organigramme chantier

Moyens humains - Organigramme

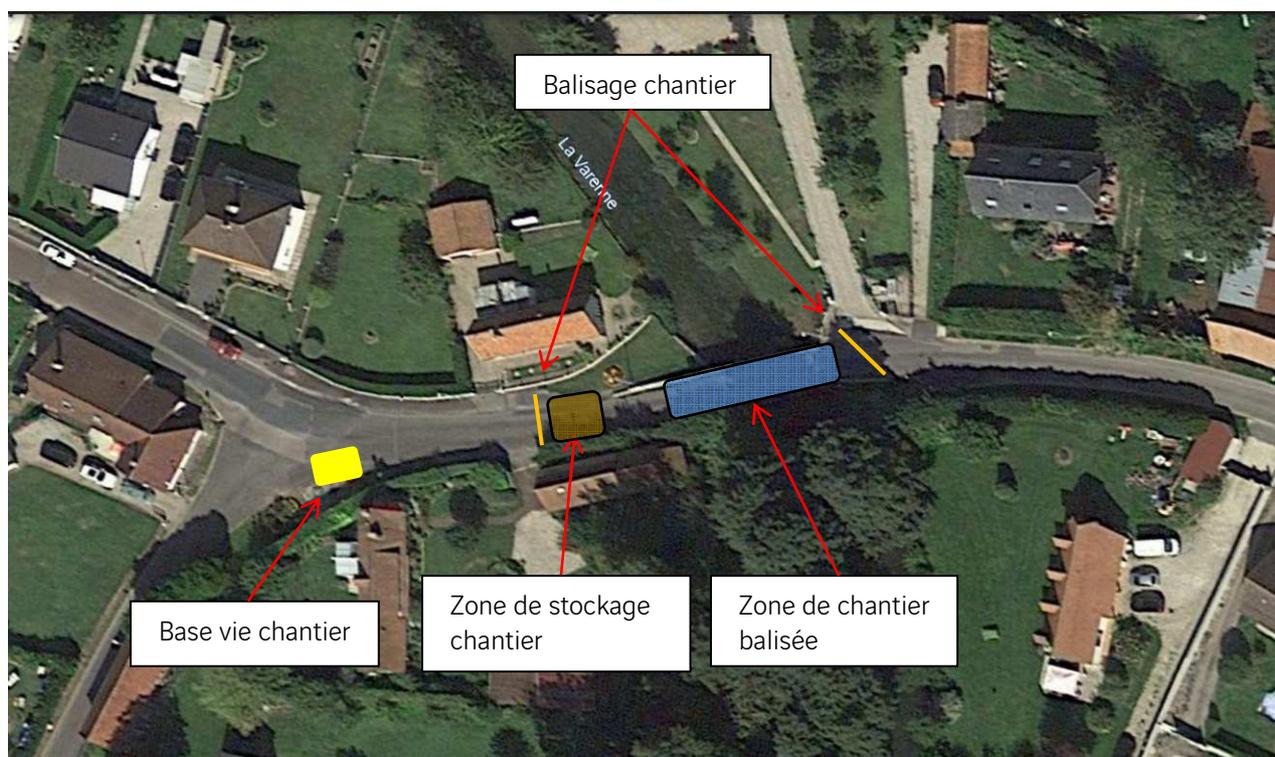
Voici l'organigramme prévisionnel de l'entreprise pour ce chantier.



Moyens humains - phase exécution

2.2. Modes opératoires

Installation de chantier							
<p>Moyens mobilisés</p> 	<p>Les moyens humains et matériels mobilisés sont les suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Moyens humains</th> <th>Moyens matériels</th> <th>Fournitures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 chef de chantier 2 compagnons</td> <td>Camion grue Roulotte de chantier mobile Container de stockage</td> <td>Barrière Héras Tonne à eau</td> </tr> </tbody> </table>	Moyens humains	Moyens matériels	Fournitures	1 chef de chantier 2 compagnons	Camion grue Roulotte de chantier mobile Container de stockage	Barrière Héras Tonne à eau
Moyens humains	Moyens matériels	Fournitures					
1 chef de chantier 2 compagnons	Camion grue Roulotte de chantier mobile Container de stockage	Barrière Héras Tonne à eau					
<p>Base vie</p> 	<p>Nos installations de chantier seront installées sur la voirie à proximité.</p> <p>Les zones de stockage se feront dans l'emprise de notre chantier.</p> <p>Notre base vie sera composée d'une roulotte de chantier mobile, d'un container de chantier.</p> <p>Nos équipes sont équipées d'une cabane de vie « JCR » citadine validée par la médecine du travail.</p> <p>La roulotte de chantier est autonome en énergie (alimentation par groupe électrogène et panneau solaire).</p> <p>Les travaux auront lieu en route barrée.</p> <p>L'accès aux riverains sera conservé durant les travaux.</p>						



Extrados

Contexte projet



Reprise de l'étanchéité
Réparation des maçonneries

Moyens mobilisés



Les moyens humains et matériels mobilisés sont les suivants :

Moyens humains

1 chef de chantier
2 compagnons

Moyens matériels

Bétonnière - Malaxeur
Compresseur
Nacelles
Petits matériels électriques
Tonne à eau

Fournitures

Mortier - Chaux
Briques
Épingles TORSINOX
Géotextile

- Démolition de la chaussée
- Étanchéité non collée Teranap
- Remblais
- Pose de bordures
- Réalisation de trottoirs béton, finition désactivée
- Voirie béton et enduit bi couche à la charge de la commune.



- Démolition des couronnements (sur les 2 côtés)
- Dépose de 2 rangs de briques (déjà descellés)
- Pose de 3 rangs de brique + couronnement en brique (ou béton, à définir)



Aval Rive gauche

- Démolition du soutènement en brique
- Réalisation d'un soutènement en bloc à bancher + habillage brique
- Fourniture et pose de garde-corps S8 peint RAL 6005



Amont rive droite

- Remplacement du garde-corps par un garde-corps S8 peint, RAL 6005.



Amont rive gauche

- Pose enrochement en pied de berges
- Comblement de l'affouillement (en brique)
- Remblais



Fourniture et pose d'étanchéité non collée

Contexte projet



Mise en œuvre d'une étanchéité non collée sur le tablier



Moyens mobilisés



Les moyens humains et matériels mobilisés sont les suivants :

Moyens humains	Moyens matériels	Fournitures
1 chef de chantier 2 compagnons	Pelle hydraulique Cylindre vibrant Gaz – Chalumeau Divers petits matériels	Teranap 431 TP Parafor pont Géotextile Sable Tout-venant 0-31.5

Méthodologie



La méthodologie de réalisation est la suivante :

Préparation	
1.	Repérage des réseaux
2.	Terrassement en déblais. Évacuation en décharge agréée à l'avancement
Exécution	
3.	Mise en place d'un lit de sable sur 5cm d'épaisseur
4.	Mise en place d'un géotextile anti-poinçonnant
5.	Pose de l'étanchéité non collé
6.	Soudure des lès au chalumeau sur une bande 10cm de largeur
7.	Réalisation des relevés au Parafor Ponts soit collé sur la parapet préalablement enduit et fixé à l'aide d'un profilé.
8.	Mise en place d'un géotextile anti-poinçonnant sur l'étanchéité
9.	Remblais méthodiquement compacté

Le procédé d'étanchéité comprend :

- une géomembrane d'étanchéité TERANAP 431 TP 2 m en bitume élastomère de 4 mm d'épaisseur, constituée d'une armature en intissé polyester imprégnée à cœur et surfacée par un liant en bitume élastomère SBS. Le conditionnement standard est en rouleau de 2 m x 20 Elle est mise en œuvre en indépendance. Les géomembranes TERANAP 431 TP possèdent une face filmée et une face grésée.
- Des fixations du type clou à friction.
- Des membranes en bitume élastomère de type Feuille Préfabriquée Monocouche PARAFOR PONTS pour le traitement des relevés et des points particuliers.
- Un enduit d'imprégnation à froid SIPLAST PRIMER, à base de bitume fluidifié par des solvants légers.
- Une nappe drainante embossée FONDA GTX en polypropylène surfacé d'un géotextile en polypropylène (dans le cas où un drainage s'avère nécessaire).

L'étanchéité est mise en œuvre par nos équipes, formés par le fabricant (attestation jointe en annexe)

Collage

La surface grésée sera placée au contact de l'ouvrage ou de la couche support. En général, la pose est réalisée à partir du sommet de la voûte ou dans le cas d'ouvrages cadres à partir

de la partie horizontale haute. Les lés de géomembranes seront mis en oeuvre transversalement à l'axe de l'ouvrage. Les règles de l'art concernant la pose des étanchéités (raccordement des lés, pentes, etc.) seront respectées.

La géomembrane est posée en indépendance en partie courante.

Les joints longitudinaux auront un recouvrement de 20 cm minimum. La largeur des soudures en about de lés sera également de 20 cm minimum. Le contrôle des soudures sera particulièrement soigné. Il conviendra de veiller à ce que toute la surface du joint soit bien soudée.

Après déroulement et positionnement des lés, la soudure sera réalisée en soulevant le lé supérieur et en chauffant ensemble les deux lés avant marouflage. Le marouflage sera exécuté, immédiatement derrière la soudure, tant que le bitume est encore chaud, à l'aide d'un chiffon ou d'une spatule (langue de chat).

Relevé

Un relevé d'étanchéité de 15 cm environ sera réalisé le long des parapets.

La maçonnerie sera préalablement enduite au mortier de ciment.

Ce relevé sera réalisé en PARAFOR PONT (SIPLAST)

Il sera thermosoudé sur le TERANAP 431TP et sur le parapet enduit.

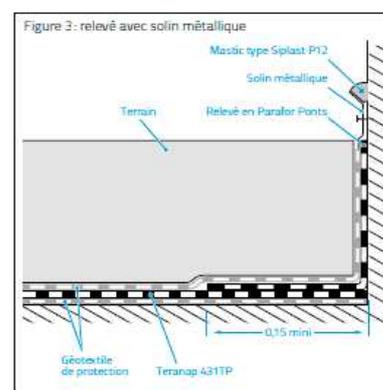
Un profilé aluminium sera mis en oeuvre afin de parfaire l'étanchéité.



La Loupe (28) - Réfection étanchéité



La Loupe (28) - Réfection étanchéité



Détail sur relevé

Plan de contrôle

Les contrôles sont les suivants :

Élément contrôlé	Type de contrôle	Contrôleur
Réception support	Contrôle planéité	GGC/MAÎTRE D'OEUVRE
Réception étanchéité	Visuel - contrôle caméra thermique	GG/MAÎTRE D'OEUVRE
Conformité du marouflage entre les lés	Vérifier visuellement	CC
Relevés	Support conforme	CC
	Vérifier visuellement l'absence de bullage, le bon collage de l'étanchéité	CC

Prévention

Les éléments de prévention sont les suivants :



Risque	Solution
Chutes	Balisage et protection des fouilles
Brulures	Port des EPI adaptés
Port de charges lourdes	Utiliser les moyens de levage adaptés

Environnement


Les éléments relatifs à l'environnement sont les suivants :

Enjeu	Solution
Traitement des chutes d'étanchéités	Trier et stocker les feuilles en vue de recyclage

Intrados

Contexte projet



Rejointoiement de maçonnerie brique

Moyens mobilisés



Les moyens humains et matériels mobilisés sont les suivants :

Moyens humains

1 chef de chantier
2 compagnons

Moyens matériels

Bétonnière - Malaxeur
Petits matériels électriques
Tonne à eau
Échafaudages

Fournitures

Mortier - Chaux
Briques
Géotextile

- Nettoyage HP
- Rejointoiement
- Reprise de briques



Réalisation de maçonnerie

Contexte projet



Nettoyage du parement
Rejointoiement des maçonneries



Moyens mobilisés



Les moyens humains et matériels mobilisés sont les suivants :

Moyens humains

1 chef de chantier
3 compagnons

Moyens matériels

Groupe électrogène
Bétonnière, malaxeur
Chariot télescopique
Tonne à eau, nettoyeur HP
Bétonnière

Fournitures

Mortier
Briques
Epingles TORSINOX
Resine chimique

Échafaudage



Pour la reprise des parapets, nous mettrons en place un échafaudage alu d'une longueur de 2.00ml dans le cour d'eau. Celui-ci sera déplacé à l'avancement des travaux.

Il pourra être déplacé ou sorti de la rivière le soir ou en cas de brusque montée des eaux.

Nous mettrons en place un géotextile sur le plancher et garde-corps afin de récupérer les chutes de mortier lors du dépicage des joints et le rejointoiement.

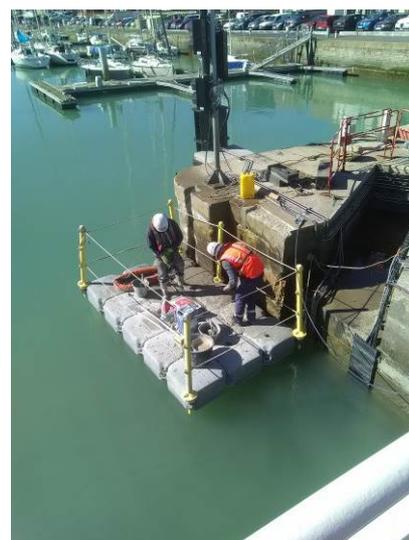
En cas de pollution accidentelle, nous mettrons en place un barrage flottant (voir fiche technique ci-dessous)

Pour les travaux sous la voute, nous mettrons en place des caissons flottants sous l'ouvrage.

Recouvert d'un géotextile, ils serviront à récupérer les chutes de matériaux lors du dépicage et transporter le matériel pour le rejointoiement.



Exemple échafaudage alu



Courseulles sur mer (14) - Rejointoiement sur caisson flottant

Rejointoiement de maçonnerie

Les joints existants à reprendre seront dégarnis sur 3 cm minimum au burineur électrique, puis brossés pour éliminer les parties pulvérulentes et les matières non adhérentes. La végétation, les mousses et les micro-organismes présents dans les joints seront retirés. La surface sera mouillée à l'eau douce.

Pour les zones les plus dégradées, ou le dégarnissage est supérieur à 7cm, nous prévoyons de mettre en place des cales en bois provisoires pour stabiliser la maçonnerie.

Le garnissage des joints se fera avec un mortier à base de liant hydraulique et de chaux, le sable sera fin ou tamisé. Le mortier de rejointoiement sera mis en œuvre à la langue de chat dans l'ouverture du joint puis écrasé pour obtenir une bonne adhérence du joint. Il comblera la totalité du joint dégarni. Les joints seront ensuite surfacés à la balayette pour obtenir un aspect balayé. Dans la mesure du possible, les joints resteront légèrement creux afin de ne pas s'opposer à l'écoulement des eaux de ruissellement. Selon les conditions climatiques et la localisation des travaux (par temps chaud ou exposé au vent), les joints seront humidifiés à l'eau douce ou protégés afin de les prémunir de la dessiccation.

Une localisation des zones à reprendre sera réalisée entre la maîtrise d'œuvre et notre entreprise (avec le chef de chantier ou le conducteur de travaux).



Conches en Ouche (27) - SNCF- réparations de parement briques

Plan de contrôle

Les contrôles sont les suivants :

Élément contrôlé	Type de contrôle	Contrôleur
Nettoyage du parement	Visuel - support sain et propre	CC
Mortier	Contrôler les dosages eau/ciment	CC
Parement	Visuel	CC

Prévention

Les éléments de prévention sont les suivants :

Risque	Solution
Chutes	Balisage et protection des fouilles Échafaudage aux normes et contrôlé
Port de charges lourdes	Utiliser les moyens de levages adaptés Respecter les gestes et postures

Environnement

Les éléments relatifs à l'environnement sont les suivants :

Enjeu	Solution
Pas de rejet de ciment dans l'environnement	Lavage du matériel dans zone dédiée Protection du cours d'eau
Gestion des déchets	Tri et évacuation des déchets en décharge agréée

BARRAGE ANTI-TURBIDITE

www.atic.fr



TYPES D'APPLICATIONS

- Barrière souple de confinement dont le but est la contention des déchets issus de travaux de terrassement et des effluents d'engins (poussières, gravillons, macrodéchets flottants, huiles ou agrégats)
- Utilisation en rivière, fleuve, port, lac et pleine mer.

CARACTERISTIQUES



- Le flotteur est constitué de compartiments étanches contenant des mousses en polyéthylène à cellules fermées.
- L'enveloppe est réalisée dans un tissu polyester enduit de 900 g/m² résistant, étanche et imputrescible. Le diamètre du flotteur (tirant d'air) est adapté aux contraintes d'utilisation.
- La jupe (partie immergée ou tirant d'eau) est réalisée dans un géotextile filtrant. Sa hauteur est déterminée suivant le tirant d'eau désiré.
- Le lest est constitué d'une chaîne aménagée dans un fourreau ajouré.
- Raccordement des différents tronçons par plaquetage au niveau des flotteurs et par laçage au niveau de la jupe.
- Poignée de manutention sur le flotteur en sangle polyester

AVANTAGES

- Mise en œuvre rapide et fiable : livré prêt à l'emploi.
- Etanchéité optimale grâce à une soudure HF.
- Le compartimentage du flotteur et l'utilisation d'une mousse à cellules fermées permettent de conserver une parfaite flottabilité en cas de déchirures accidentelles.
- Souple et épousant parfaitement les mouvements des différents courants.
- Stable face au vent et à la houle
- Jupe amovible facilement remplaçable
- Résistance mécanique élevée permettant une utilisation en rivières et mer même en cas de houle.



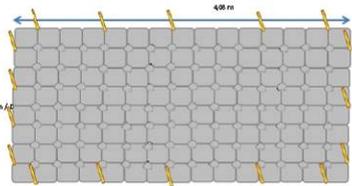
55 ancienne route de Nievroz – Z.I. des prés seigneurs- 01120 MONTLUEL
 Tél : +33 (0)4 72 79 77 01 Fax +33 (0)4 74 98 03 28 info@atic.fr





PLATEFORME CUBISYSTEM
10,2*5,44 M

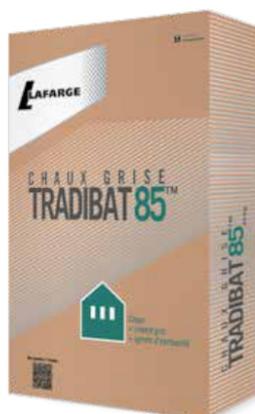
- CUBI ST01
DIMENSIONS: 0,66m x 0,66m x 0,40m
FLOTABILITÉ: 1,375 kg/m³ POIDS: 1 tonne 11 kg
RESISTANCE: 2000 kg / m² (sans trou) à la traction / 2000 kg / m² (avec trou) à la traction
- VIS DE CONNEXION ST02
- VIS + BORDU
Avis de connexion pour les bordures
- TACQUET HDPE
Pour l'arrimage d'axe moyenne diamètre > 1200kg.
Contre la verticalité des amarrages.
- CHANDELIER HDPE SEAD PE
Ce système de manœuvre ne est utilisé par le Bureau Védettes et est conforme aux normes en vigueur. Se fixer avec des rondelles HDPE ST07.
- RONDELLE HDPE
Pour le montage des chandeliers et d'autres applications.
Celle-ci est remplacée contre le côté.



3. Cahier de fournitures

Produit	Fournisseur
Tradibat 85 Lafarge	Point P
Ciment Le Classic Lafarge	Point P
Brique Rouge ancienne Lagrive	Point P
Garde-corps S8	Rousseau

CHAUX



TRADIBAT® 85



CARACTÉRISTIQUES

- APPELLATION NORMATIVE : HL 5 CE
- TEINTE : Grise
- DÉBUT DE PRISE : 3h00
- PROPORTION DE CIMENT GRIS : environ 20 %
- RÉSISTANCE À 28 JOURS : 11 MPa
- ADDITIFS : Agents d'onctuosité



ATOUS PRODUIT

RÉSISTANCE ET RÉACTIVITÉ

- Début de prise très court, pour gratter dans la journée les joints du matin
- Tradibat® 85 est adaptée pour les supports neufs et les supports anciens durs

COULEUR GRISE

- Une formulation à partir de chaux hydraulique, de ciment gris et d'agents d'onctuosité
- Chaux de couleur grise pour teinter vos enduits

FORMULÉE POUR TOUTES VOS APPLICATIONS

- Utilisable en pot à projeter (sablon)
- Polyvalente, applicable en maçonnerie, enduit et couverture

ATOUS LAFARGE



CERTIFICATIONS ISO 9001 (QUALITÉ) ET ISO 14001 (MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL)
par Bureau Veritas de toutes nos cimenteries

LAFARGE | LES SOLUTIONS POUR LA DISTRIBUTION

FICHE COMMERCIALE : **TRADIBAT® 85****APPLICATIONS****ENDUITS SUR SUPPORTS NEUFS OU DURS :**

- enduits manuels
- enduits à la machine (pot à projeter / sablon)
- enduits extérieurs décoratifs
- enduits de soubassement

MAÇONNERIE ET COUVERTURE :

- hourdage de briques, de blocs et de pierres
- maçonnerie de pierres et de briques de parement
- jointoiement de pierres et de briques
- solins, arêtiers
- maçonnerie de tuiles

OUVRAGES CHAUX-CHANVRE :

- béton de chanvre en sols / murs et toiture
- mise en oeuvre effectuée par des applicateurs agréés suivant les règles professionnelles
- possibilité de suivre une formation agréée



Mortier onctueux



Maçonnerie de pierres



Enduit de teinte grise

DOSAGES

	Dosage équivalent Kg de chaux/m ³ de sable	Sable de type 0/2 mm à 0/4 mm	Chaux
ENDUIT EXTERIEUR CORPS D'ENDUIT	350 À 450 Kg/m ³	 x 2	 x 1
ENDUIT EXTERIEUR FINITION	250 À 400 Kg/m ³	 x 3	 x 1
MAÇONNERIE DE PIERRES DURES	350 À 450 Kg/m ³	 x 2	 x 1
MAÇONNERIE DE PIERRES FERMES	250 À 400 Kg/m ³	 x 3	 x 1
SCELLEMENT DE CARREUX DE TERRE CUITE	300 À 400 Kg/m ³	 x 2,5	 x 1

Dosages et granulométries donnés à titre indicatif et pouvant varier suivant la provenance des matériaux et leur teneur en eau. Les caractéristiques techniques et conditions restrictives d'utilisation de nos produits sont disponibles sur demande avec FTP.

SERVICES EXCLUSIFS

- **DISPONIBILITÉ PRODUITS** : optimisée grâce à la proximité entre nos cimenteries et votre négoce habituel (100 km moyenne de distance)
- **ASSISTANCE CHANTIERS** : conseils de mise en oeuvre pour les chantiers techniques
- **SÉCURITÉ** : indications systématiques sur nos sacs des recommandations de sécurité et d'ergonomie pour les utilisateurs

ALLÔ LAFARGE :

0 820 385 385 Service 0,12 € / min
prix appel
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 18H00

SITE INTERNET : www.lafarge.fr
(informations générales, fiches commerciales, fiches de données de sécurité, déclarations des performances).





LE CLASSIC® SAC PROTECT™

25Kg

35Kg

CIMENT



LAFARGE

CARACTÉRISTIQUES

• APPELATIONS NORMATIVES :

CEM II B-LL 32,5R CE NF
CEM II B-LL 32,5R CP 2 CE NF
CEM II B-M (LL-S) 32,5R CE NF
CEM II/B-M (LL-S-V) 32,5 R CP1 CE NF
CEM II/B-M (LL-V) 32,5 R CP2 CE NF

• RÉSISTANCES (VALEURS MOYENNES)

à 2 jours	16 MPa
à 28 jours	40 MPa

• DÉBUT DE PRISE : 2h30<DP<3h10

• 360SCORE



Composition bas carbone :

- Taux de réduction des émissions de CO₂ : -25% (par rapport à un CEM I)*
- Taux de matériaux recyclés : 3,5%

- **TECHNOLOGIE SAC PROTECT™** : Sac Protect est une nouvelle technologie qui permet au sac d'être 8 fois plus résistant qu'un sac standard en conditions humides. Sac testé 12h sur sol humide et 2h sous une pluie intense de 70L/m²/h.

* Les valeurs prises pour les indicateurs [% de réduction du CO₂, et % de matières recyclées] sont issues des données environnementales collectives publiées par l'ATILH (2017) - il est convenu que la FDES collective représentative de ce produit est celle du CEM II/B - LL.

Ciment pour béton et mortier

ATOUTS PRODUIT

NOUVEAU SAC PLUS RÉSISTANT À LA PLUIE ET À L'HUMIDITÉ

- Plus d'économies car moins de pertes sur vos chantiers
- Plus pratique car moins de contraintes d'utilisation
- Plus propre donc moins de pénibilité pour vos équipes



POLYVALENCE POUR MORTIER ET BÉTON

- Le Classic® s'adapte à tous les travaux courants de vos chantiers neufs et rénovation

QUALITÉ ET RÉGULARITÉ

- La garantie de la régularité dans la composition de votre ciment
- Le Classic® est conforme à la norme ciment NF EN 197-1
- Le Classic® permet de réaliser des bétons de classes de résistance allant de C16 à C25/30 MPa à 28 jours
- Le Classic® assure la résistance mécanique nécessaire aux ouvrages courants

100% PRODUIT EN FRANCE

- Où que vous soyez, Le Classic® est fabriqué en France, près de chez vous
- Disponibilité immédiate auprès de votre négociant habituel

UN CIMENT BAS CARBONE

- Réduction de 25% de CO₂ par rapport à un CEM I

ATOUTS LAFARGE



CERTIFICATIONS ISO 9001 (QUALITÉ) ET ISO 14001 (MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL)
par Bureau Veritas de toutes nos cimenteries

LAFARGE | LES SOLUTIONS POUR LA DISTRIBUTION



FICHE COMMERCIALE : LE CLASSIC® SAC PROTECT™

APPLICATIONS

TRAVAUX COURANTS BÉTON :

- murs de soutènement et enterrés
- murs à bancher, murs en blocs à bancher
- fondations superficielles

- chainages, linteaux, escaliers
- dallages, planchers, poteaux, poutres
- travaux de réseaux et de voirie

TRAVAUX COURANTS MORTIER :

- pavages et carrelage scellé
- maçonnerie de murs
- chapes
- gobets sur béton, blocs et briques



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Éviter l'usage pour les mortiers en couverture.
Ne convient pas pour les bétonnages en milieux agressifs

DOSAGES

Dosages pour 1 sac de 35 kg



	Dosage équivalent Kg de ciment/m ³	Sable de type 0/4 mm	Gravillons de type 4/20 mm	Eau	Volume
		Mélange à béton de type 0/20 mm			
OUVRAGES EN BÉTON COURANT	350 Kg/m ³ de béton	x 6	x 7	17 litres environ	100 litres environ
MORTIER COURANT	350 Kg/m ³ de sable	x 10		17 litres environ	100 litres environ
MONTAGE DE MURS	300 Kg/m ³ de sable	x 12		17 litres environ	120 litres environ

Dosages pour 1 sac de 25 kg



	Dosage équivalent Kg de ciment/m ³	Sable de type 0/4 mm	Gravillons de type 4/20 mm	Eau	Volume
		Mélange à béton de type 0/20 mm			
OUVRAGES EN BÉTON COURANT	350 Kg/m ³ de béton	x 4	x 5	11 litres environ	70 litres environ
MORTIER COURANT	350 Kg/m ³ de sable	x 7		11 litres environ	70 litres environ
MONTAGE DE MURS	300 Kg/m ³ de sable	x 9		11 litres environ	90 litres environ

Dosages et granulométries donnés à titre indicatif et pouvant varier suivant la provenance des matériaux et leur teneur en eau.
Les caractéristiques techniques et conditions restrictives d'utilisation de nos produits sont disponibles sur demande avec FTP.

SERVICES EXCLUSIFS

- **DISPONIBILITÉ PRODUITS** : optimisée grâce à la proximité entre nos cimenteries et votre négoce habituel (100 km moyenne de distance)
- **ASSISTANCE CHANTIERS** : conseils de mise en oeuvre pour les chantiers techniques
- **SÉCURITÉ** : indications systématiques sur nos sacs des recommandations de sécurité et d'ergonomie pour les utilisateurs

ALLÔ LAFARGE :

0 820 385 385 Service 0,12 €/min + prix appel
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 18H00

SITE INTERNET : www.lafarge.fr
(informations générales, fiches commerciales, fiches de données de sécurité, déclarations des performances).

Document non contractuel - Lafarge Holcim Distribution - Conception : FID / © - Credits Photos : Lafarge - EGJ2021

Construire responsable avec vous

REDUCE

RECYCLE

REINVENT

La démarche de Lafarge pour répondre aux enjeux environnementaux à chaque étape d'un projet de construction.





25/01/2023

BRIQUE TERRE CUITE À L'ANCIENNE ROUGE FLAMMÉE 220X110X60 MM LAGRIVE



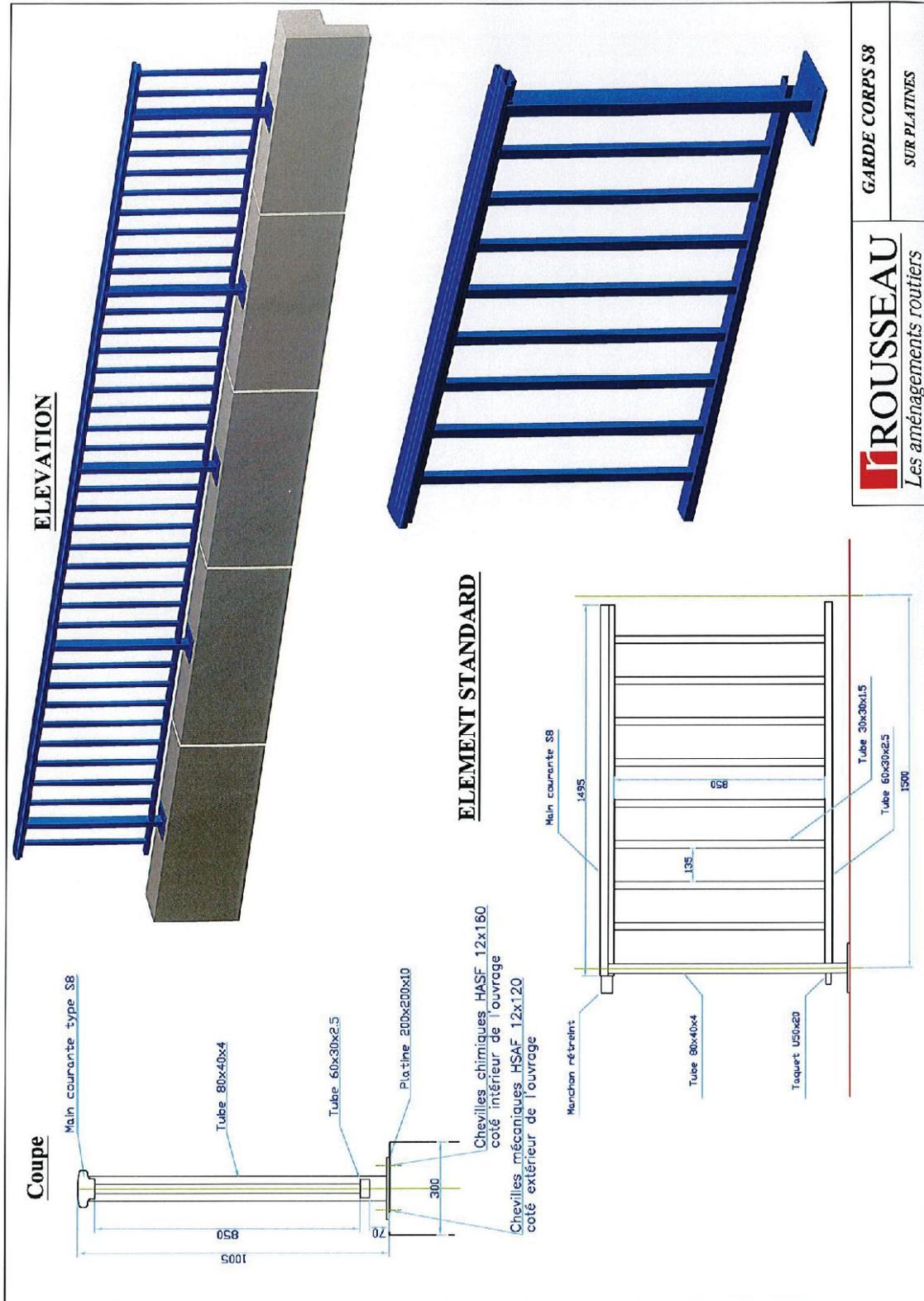
Code produit : 1463284
 Réf. LAGRIVE :
 Code EAN :

DESCRIPTIF DU PRODUIT

La brique à l'ancienne de la Briqueterie Lagrive est moulée à la main et présente un aspect vieilli flammé. Elle s'utilise en maçonnerie traditionnelle et de parement : boutisse, panneresse, paroi, assise et soldat. Elle convient particulièrement bien à la rénovation.

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUES

Longueur	220 mm
Largeur	110 mm
Hauteur	60 mm
Poids	2 kg
Matière	Terre cuite
Teinte	Rouge
Type de produit	Brique
Domaine d'application	Maison individuelle
Zone d'utilisation	Façade
Type de pose/fixation	à maçonner
Code douane SH8	69041000





GIFFARD Génie civil
ZI les Herbages
76170 LILLEBONNE

Tél. (+33) 2 35 38 32 96
Fax. (+33) 2 35 38 30 95

Mail. giffardgc@eurovia.com



web

Maître d'ouvrage : Mairie de Torcy le petit
 Maître d'œuvre : Mairie de Torcy le petit
TORCY LE PETIT (76) - Réhabilitation du pont VC4

PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

(Hors intempéries)

Mois	janv-24						Février			Mars				Avril			
	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	
Période de préparation	PERIODE DE PREPARATION																
- Notification OS																	
- Reunion de lancement																	
- Demande d'agrément fournisseurs/sous-traitants																	
- Réalisation du PAQ, PPSPS, PRE																	
- Réalisation des DICT																	
- Retour concessionnaires																	
- Etudes d'exécution, méthode, organisation																	
- Validation maîtrise d'œuvre/coordonnateur à l'avancement																	
- Commande fournitures (garde-corps)																	
Travaux sur site																	
<i>Travaux extrados</i>																	
Installation et balisage de chantier																	
Démolition de la voirie - Terrassement																	
Réalisation étanchéité de l'ouvrage																	
Reprise du mur de soutènement côté aval																	
Voirie béton (EBTP)																	
Séchage béton																	
Enduit bi couche (EBTP)																	
Reprise des parapets - Habillage du mur de soutènement																	
Réalisation des trottoirs																	
<i>Travaux en intrados (date intervention à confirmer)</i>																	
Rejointoiement de l'ouvrage																	
Reprise de la berge amont rive gauche (enrochement)																	
Pose des garde-corps																	
Finitions et repli du chantier																	

■ Travaux Giffard génie civil ■ Travaux Sous Traitant